



Concours d'art oratoire 2008 pour les collégiens

Thème : « Quand j'aurai 30 ans ... »

Objectifs :

Le Concours vise à offrir aux jeunes la possibilité de vivre l'expérience de s'exprimer en public

Tous les jeunes sélectionnés pour la finale auront droit à un prix.

Comment s'inscrire

Les élèves intéressés préparent leur exposé sur le thème imposé. Une **sélection** sera faite au niveau de chaque collège.

Le club Optimiste organisera la finale du Concours dans une salle neutre, où les concurrents des différents collèges seront invités avec leur famille et leurs amis.

1. Le concours est ouvert à tous les élèves des collèges.
2. Chaque concurrent doit remettre un exemplaire de son discours.
Cet exemplaire doit être joint au formulaire officiel d'inscription du concurrent avant sa participation au concours. Le concurrent et ses parents doit signer le formulaire d'inscription

Règlement du concours

1. Tous les concurrents doivent recevoir une copie des règlements officiels et avoir pour consigne de se familiariser avec tous les détails de ceux-ci.
2. Avant le début du concours, le président de comité du concours organise un tirage au sort, en présence de tous les concurrents, afin de déterminer l'ordre d'entrée en scène. Les concurrents sont alors présentés comme étant « le concurrent A », « le concurrent B », etc.
3. Tous les concurrents doivent faire un discours portant sur le thème officiel.
4. Tous les concurrents doivent commencer par annoncer le thème officiel afin que le chronométrateur puisse équitablement noter la durée de leur exposé. Le chronométrateur commence immédiatement après l'annonce du thème officiel.

Toute salutation aux membres du jury, à l'auditoire, etc., doit précéder l'annonce du thème. Le chronométrateur prend fin une fois que le concurrent a terminé son discours.

5. Toute citation ou élément faisant l'objet de droits d'auteurs utilisé au cours du discours doit être identifié comme tel verbalement, de même que sur la copie papier, en précisant le nom de l'auteur. Le concurrent est entièrement responsable de l'utilisation des éléments cités et le Club Optimiste décline toute responsabilité à ce propos.

6. Le concurrent ne peut faire aucune allusion qui permettrait de savoir quelle est sa sensibilité politique ou religieuse sous peine de disqualification.

7. Le temps imparti est :

- Pour les élèves de 6^e/5^e : entre 3 et 4 mn
- Pour les élèves de 4^e/3^e : entre 4 et 5 mn.

Les concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés mais ils seront pénalisés de 1 point par tranche de quinze secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Ces pénalités seront déterminées par le chronométrateur officiel.

8. Si le concurrent le souhaite, il peut se servir de notes en support et d'un lutrin.

9. L'utilisation d'accessoires, d'uniformes ou de costumes particuliers n'influencera pas la note finale. **Seul le discours est évalué !**

10. Aucun spectateur ne peut entrer ou sortir de la salle durant le discours d'un concurrent. On nomme 2 huissiers qui veilleront à faire respecter les règlements.

11. Les concurrents ne peuvent être désignés par leur nom avant que le dernier discours ait été prononcé et que les membres du jury ainsi que le chronométrateur se soient retirés.

12. **Les finalistes ne pouvant être plus de 20**, le nombre de candidats retenus dans chaque collège dépendra du nombre d'établissements participants.

Dates des Concours

1. **Pour une bonne organisation**, les collèves doivent faire connaître au Club Optimiste le nombre **d'élèves à auditionner** le plus tôt possible et **au plus tard, le 10 février**.
2. **Entre les le 25 février et le 4 avril**, la sélection se fera **au niveau de chaque collège**.
3. **Le vendredi 25 avril**, le Club Optimiste organisera la finale à **Assevent**, dans la salle du **Centre Socio-culturel, à 18 h**

Critères de sélection des jurés

Cinq jurés non-Optimistes.

Ils sont compétents dans le domaine de l'art de s'exprimer en public et pratiquent des professions différentes.

Les jurés et le chronométrateur ne doivent pas être identifiés durant le déroulement du concours ou par le biais de publicités pré-concours. Leur identité ne peut être dévoilée qu'après le concours.

Les jurés sont impartiaux, sans lien de parenté avec les concurrents.

Chaque juré rend une décision finale sur tous les concurrents sans consulter au préalable les autres jurés ou toute autre personne.

Une fois que les jurés ont calculé le pointage de chaque concurrent, déduit les points de pénalité et classé chacun, ils signent leur feuille de pointage et la remettent au président du comité du concours. Le pointage et le rang accordés à chaque concurrent par les jurés sont ensuite inscrits et compilés sur le rapport officiel du Concours d'art oratoire. Une fois le rapport rempli, sera déterminé le classement du concours.

Chronométrateur

Cette tâche sera assignée à une personne membre d'un CLUB OPTIMISTE.

Le chronométrateur note la durée de chaque discours et les points de pénalité :

- omettre d'annoncer le thème officiel
- omettre d'identifier verbalement toute citation

Il inscrit le total des points de pénalité sur sa feuille de pointage.

Huissiers :

Deux huissiers ont pour tâche de refuser l'entrée de la salle à toute personne durant le discours d'un concurrent.

Pointage du concours

Le pointage doit se conformer au barème suivant :

- ✓ **Maintien** 10 points
(apparence et attitude)
- ✓ **Prestance et présentation** 20 points
(intonation, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, intensité)
- ✓ **Contenu du discours** 20 points
(fidélité au thème, originalité, contenu, logique)
- ✓ **Qualité globale du discours** 10 points
(impressions laissées, effet produit)

Exception faite du président du comité de ce concours, personne n'est autorisé à prendre connaissance des pointages attribués aux concurrents !

Pénalités

- 1 Révélation par le concurrent de son identité : 2 points
- 2 Pénalités relatives au temps : 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles
- 3 Omission d'annoncer le titre : 2 points
- 4 Omission d'identifier l'auteur de la citation : 3 points

Utilisation d'une caméra vidéo :

Tous les Concours d'art oratoire ont lieu en direct et ne peuvent être jugés en différé sur vidéo.

Cependant, l'utilisation d'une caméra vidéo à un concours permettra au Club Optimiste organisateur de conserver une mémoire de l'action, de s'en servir ultérieurement et de donner une copie aux collèves (qui pourront l'utiliser et/ou la dupliquer pour leurs élèves).

Le CLUB OPTIMISTE pourra utiliser quelques photos des enfants dans sa plaquette d'information ou sur son site internet.

Une fois que tous les concurrents ont livré leur discours :

- ✓ Le président du comité du Concours se retire avec les jurés et le chronométrateur pour déterminer le classement des concurrents
- ✓ De retour dans la salle, il dévoile les résultats.
- ✓ Il remet à chaque concurrent son prix.
- ✓ Il présente les jurés et le chronométrateur.
- ✓ Il demande aux gagnants de signer les documents requis pour le prochain niveau de concours.
- ✓ Des photos sont prises pour joindre aux correspondants de presse et sur le site Internet du club.